ATTENTION

Si l'entrepreneur se déplace et ne peut pas vidanger la fosse, des frais d'environ 130 \$ vous seront facturés par votre municipalité.

Vidange sélective: La MRC a opté pour la vidange sélective des boues, partout où c'est possible. Cette technique éprouvée permet de retourner l'eau filtrée dans la fosse après la vidange. Il est donc normal qu'il reste de l'eau dans la fosse après le passage de l'entrepreneur. Si vous avez une fosse régulière et que vous désirez une vidange totale, avisez-nous dès que possible. Des frais d'environ 130\$ s'appliqueront.

Mises à jour et situations particulières: Communiquez avec nous dès maintenant pour toute situation qui pourrait affecter le service (présence d'un petit pont, asphalte neuf, travaux à proximité, BARRIÈRE, etc.).

Obligation légale: Le programme de vidange des fosses septiques aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires, est organisé par la MRC de Coaticook, en collaboration avec votre municipalité, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,R.22).

CONTACT



819 849-7083, poste 216



boues@mrcdecoaticook.gc.ca



Pour plus d'informations et de judicieux conseils:

https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieresresiduelles-fosses-septiques.php





À CONSERVER

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



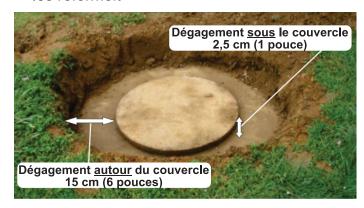
CONSIGNES À RESPECTER!



Consignes à retenir:

Avant la vidange:

 Dégagez les deux couvercles de la fosse septique en laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 pouces) de plus large et plus profond que le couvercle tel qu'illustré ci-dessous. Les couvercles doivent être manipulables par une seule personne. Vous n'avez pas à ouvrir les couvercles, l'entrepreneur se charge de les ouvrir et de les refermer.



- Retirez les vis qui retiennent les couvercles, le cas échéant.
- Identifiez l'emplacement de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur afin de faciliter son repérage et coupez les longues herbes.
- Dégagez un chemin d'accès pour le camion: 3 mètres (10 pieds) de largeur et 4 mètres (13 pieds) de hauteur.



Lors de la vidange:

- Le terrain doit être exempt de tout obstacle (ornements, jouets, etc.).
- Le site doit être sécuritaire et accessible (chien attaché, clôture déverrouillée, etc.)
- Le numéro de l'immeuble doit être visible à partir de la voie publique.
- Vous n'avez pas besoin d'être présent lors de la vidange.

Après la vidange:

L'entrepreneur remettra les couvercles en place et vous remettra un document indiquant que la vidange a bien été effectuée.



Normes CNESST

1. Couvercles de plus de 32 pouces:

Si vos couvercles mesurent plus de 81 cm (32 pouces), veuillez les soulever **avant l'arrivée** de l'entrepreneur et couvrir l'ouverture avec un panneau de bois par exemple, pour la sécurité de tous.



2. Couvercle à plus de 12 pouces de profondeur:

Si vos couvercles sont à plus de 30 cm (12 pouces) de profondeur, l'entrepreneur **pourrait refuser de vidanger la fosse**. Si c'est votre cas, veuillez communiquer avec nous.

3. Fosse située sous un balcon:

Si la fosse se trouve sous un balcon ou tout autre infrastructure, l'accès doit comporter un dégagement en hauteur de 1,2 mètres (4 pieds). Si ce n'est pas le cas, un accès doit être prévu sur le dessus (exigé par la CNESST depuis 2021). Contactez-nous pour plus d'informations.